

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 22 mai 2018**

Date de convocation : le 13 mai 2018

Présents : M. BLANC, Mme BICHARD, M. BOUDONNAT, Mme CHEVALIER, M. DUBOIS, Mme MOLINS, Mme PERRICHON, M. PRIEUR, M. TABARLY

Pouvoirs : M. KEMPF à M. PRIEUR, Mme CORMIER à Mme BICHARD

Absent(e)s : M. BEGIN, Mme GAUFFENY, M. THEVENET, M. PEYRON

Secrétaire de séance : Mme BICHARD

Ouverture de séance à 19 h 00 par Monsieur Jean-Pierre BLANC, Maire

Compte rendu de la réunion du 10 AVRIL 2018 :

Après examen de ce document, le conseil municipal délibère et adopte ce dernier à l'unanimité des membres présents.

Bar du château : marché toiture

Le titulaire du marché : entreprise PEM, ayant confirmé par courrier qu'il ne donnait pas suite à son offre, le Maire présente les résultats de la nouvelle consultation lancée le 4 mai 2018.

Trois entreprises ont répondu dans les délais :

- Suchet 49 031.60 € HT
- Chataignier 37 510,00 HT
- Batitoit 36 843.00 HT

Il est convenu de retenir l'entreprise Batitoit moins-disante, un marché négocié lui sera proposé en sollicitant un début de chantier le 11 juin 2018, du fait de l'état très vétuste de l'actuelle toiture.

Durant ces travaux, la route de Sanssat devant être également interdite à la circulation, Vichy Communauté engagera le chantier de réalisation d'un poste de relevage des eaux usées au lieudit « le coq »

Solde des travaux de la boulangerie

Le Chantier de réhabilitation du bâtiment de la future boulangerie étant pratiquement terminé, le point financier fait apparaître une dépense totale de 190 068 € HT de travaux. Le montant des subventions attribuées par les différents partenaires étant de 119 771 €, ajouté à un premier emprunt de 44 700 €, il y a lieu de prévoir un second emprunt de 30 000 € laissant un reliquat de 7 400 € pour assurer la bonne fin du chantier.

Le Maire informe le Conseil Municipal des conditions de remboursement des emprunts : les charges annuelles seront de 5 449.88 € à comparer au loyer de 620 € ht par mois soit 7 440 € par an.

Ainsi, la réalisation de cette opération ne conduira à aucune charge nouvelle pour la commune.

Après discussion, il est convenu de réaliser ce deuxième emprunt au taux fixe de 1.89 % sur 20 ans.

Devenir de la maison Roy

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'intérêt de céder ce bâtiment rue Chabotin soit à un acquéreur potentiel, soit à un maître d'ouvrage public pour réhabilitation en logement locatif. Allier Habitat va procéder à une étude dans ce sens.

Questions diverses :

- Absence de personnel :

Mme Girard est à nouveau absente pour arrêt de maladie, de même que Madame Frostin. En conséquence, il y a lieu de maintenir Mr Simon en remplacement de Mme Girard et Mme Darrigade en remplacement de Mme Frostin.

- Abribus :

Mise en place en juin d'un nouvel abri-bus placé contre la clôture de la cour d'école.

- Festivités :

Exposition en Mairie de tableaux par l'association Oracle du 11 au 24 juin.

Fête patronale les 16 et 17 juin avec concert par l'Harmonie de St Germain des Fossés, feux d'artifice et jeux pour enfants.

Fête de la musique le 21 juin avec l'ensemble vocal de Vichy,

Fêtes des écoles le 22 juin (ou 29 juin si mauvais temps),

Concert du groupe Maryfloyd le 21 juillet,

Mardi 24 juillet concert gratuit au château organisé par l'Opéra de Vichy

Exposition de voitures anciennes le 29 juillet.

Clôture de la séance : 20h30